



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny

Atelier Emploi

Sous atelier : Mise en articulation sur le territoire entre
l'accompagnement vers l'emploi et l'offre d'emploi de
Center Parcs.
20 mai 2015

Compte-rendu

Problématiques :

L'ancrage du projet dans le territoire en matière d'emplois, dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à se réaliser, est confronté à deux problématiques :

- La création de « parcours d'insertion », préparant les demandeurs d'emploi à postuler aux emplois proposés ;
- la possibilité pour Pierre & Vacances d'être le support d'une qualification à des niveaux plus élevés.

Cette approche nécessiterait un travail en amont et parallèle à l'insertion dans le monde économique afin de privilégier les publics les plus fragiles, éloignés de l'emploi.

Le Center Parcs complémentaire ou alternatif aux initiatives d'insertion locales ?

Claude CHEVASSU, président de ECCOFOR, développe une conception de l'économie selon laquelle l'emploi est une priorité première, et non un sous-produit nécessaire à l'activité économique. L'insertion doit donc se traduire par une adaptation de l'emploi aux profils des publics concernés qui nécessite un encadrement et un surcoût social que le projet Center Parcs mettrait en péril en monopolisant les fonds publics.

L'insertion pérenne des publics éloignés de l'emploi passe donc nécessairement selon lui par l'économie sociale et solidaire, plus locale et donc mieux adaptée, et non par l'installation d'un projet « hors-sol » tel le Center Parcs. M. CHEVASSU illustre son propos par l'exemple de l'école de production ECCOFOR qu'il dirige. Cette association a pour objectif l'insertion de jeunes, sortis sans qualifications du système scolaire, dans le monde du travail ; elle part des compétences et des savoirs disponibles chez ces jeunes afin de créer une entreprise. Cette entreprise ainsi créée devient alors un support pour ces jeunes dans l'acquisition d'un socle commun de compétences ainsi que d'une qualification professionnelle spécifique et d'une culture d'entreprise. Au cours des deux dernières années, ce dispositif a permis de créer sept

emplois pour des jeunes de l'école de production, qui est financée à 60% par son activité économique, à 20% par la taxe d'apprentissage des entreprises et pour le reste par les collectivités territoriales (20 000 euros par le Conseil régional).

A la question de savoir si le Center Parcs ne pourrait pas être un support supplémentaire pour l'école de production, M. CHEVASSU oppose que les jeunes qui y sont formés ne manquent pas de débouchés à la sortie mais que ce sont les financements qui freinent cette forme d'insertion.

La recherche d'alternatives plus durables et en adéquation avec les besoins du territoire

Rémi MERTZ, secrétaire général de la Fédération du BTP du Jura, intervient pour préciser que dans la filière qu'il représente, les outils pour une qualification et une insertion durables sont déjà existants. Selon lui, la création du Center Parcs serait à même de créer une synergie qui attirerait les jeunes vers un secteur d'activité qui pâtit à la fois d'un déficit d'image et d'une baisse d'activité.

Pour les opposants au projet, les 350 emplois en phase chantier avancés par le groupe Pierre & Vacances Center Parcs ne seraient peut-être pas une création mais seulement une mobilisation du secteur du bâtiment sur une période bien déterminée. Une solution pour pérenniser les emplois serait de développer l'isolation énergétique qui est un vaste chantier dans le Jura et qui aurait des retombées sociales. Cela nécessiterait un soutien financier des collectivités territoriales, risquant d'être obéré par l'apport de fonds publics dans le Center Parcs. De même pour l'emploi dans le secteur social qui serait en recul de 4% dans le Jura du fait d'une allocation personnalisée d'autonomie (APA) trop faible qui conduit les bénéficiaires potentiels à réduire leurs demandes;

Madame BREVAN indique que, même si la question de l'investissement de fonds publics dans le projet est cruciale, les questions des emplois créés par le Center Parcs, s'il se réalise, demeureraient néanmoins entières, même en l'absence de financement public.

Valentin MOREL, vigneron, profite de cette intervention pour faire part de son étonnement, partagé par plusieurs participants, face à la démarche même dans laquelle s'inscrit ce sous-atelier. En effet, selon lui, il s'agit ici d'aider le groupe Pierre & Vacances Center Parcs à identifier des pistes pour son futur recrutement. Or M. MOREL, opposé au projet, ne souhaite pas s'inscrire dans une telle démarche puisqu'il ne veut pas que ce projet voit le jour.

De ce fait, si les opposants partagent les préoccupations de la fédération du BTP ou de la CAPEB quant à trouver des débouchés à la filière, ils ne partagent pas leur soutien au projet de Center Parcs et proposent d'autres alternatives comme à titre d'exemple la plantation de parcelles de vignes (construction de chemin pour désenclaver les parcelles, déboisement) ; le Jura aurait besoin de 300 hectares de vignes supplémentaires pour sa production.

Une autre piste d'insertion consisterait en un appui à la filière bois, notamment pour répondre aux besoins de bois de chauffage.

Madame BREVAN évoque à ce sujet l'exemple de la création d'une structure dans la Nièvre collectant le bois de taille des haies pour le transformer et le revendre en bois de chauffage ([la fiche de présentation de cette initiative ainsi que le Plan forêt du département de la Nièvre sont disponible sur le site internet du débat public](#)). Des pistes comme celle-ci, équilibrée financièrement et permettant l'entretien des paysages, pourrait être trouvées dans le Jura pour répondre aux problèmes d'emplois et d'insertion.

La nécessité d'une vigilance quant aux retombées en termes d'emploi et l'accompagnement des futurs travailleurs

Selon Monsieur Bernard AMIENS, Maire d'Arbois et intervenant au nom du Pays du Revermont, le Jura est un des départements les mieux équipés et les plus innovants en termes d'outils d'insertion, sur lesquels pourrait s'appuyer le Center Parcs. Il soulève néanmoins deux points de vigilance à l'égard du projet que sont le recrutement local, en s'inspirant peut-être des clauses d'insertion des marchés publics, et de réelles retombées locales en termes d'emplois induits par le projet, pour le maraîchage et les filières courtes en particulier.

L'accent est également mis sur la nécessité de mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour faciliter l'insertion des éventuels futurs employés du Center Parcs comme ceux d'autres projets créateurs d'emplois. Le Pays, invitant les collectivités territoriales à participer, souhaiterait, dans le cadre de son programme LEADER, organiser cet accompagnement selon trois axes à soutenir que sont le logement, la garde d'enfants et la mobilité.

Concernant le Center Parcs, des voix s'élèvent contre le financement par des fonds publics de l'accompagnement de salariés pour des travaux peu rémunérés aux horaires atypiques. La question de l'absorption des bas salaires par des surcoûts liés à une prise en charge partielle de cet accompagnement par les intéressés est également posée.

La Communauté de communes du Comté de Grimont-Poligny fait part de son accompagnement du projet, s'il se réalise, afin de que des partenariats soient tissés avec la mission locale ou encore l'école de la deuxième chance à Lons-le-Saunier pour l'insertion des jeunes. Un appui serait également fourni aux entreprises du bâtiment afin qu'elles puissent répondre au surcroît d'activité lors de la construction du Center Parcs en recrutant localement.

Fin du sous-atelier et retour en plénière